

JEAN-NOËL LUC (DIRECTEUR D'OUVRAGE)  
JEAN-FRANÇOIS CONDETTE, YVES VERNEUIL

nel.  
D

# Histoire de l'enseignement en France

XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle

ARMAND COLIN



concrets. En 2015, Najat Vallaud-Belkacem fait distribuer aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement un « livret de la laïcité ». En 2018, après l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence la République, Jean-Michel Blanquer diffuse dans les établissements scolaires un « vade-mecum » intitulé *La Laïcité à l'école*. La succession de ces textes témoigne de l'intérêt que les ministres veulent montrer pour la question, mais aussi de la persistance des problèmes. En 2018, de quinze à vingt atteintes à la laïcité sont recensées par jour sur une plate-forme mise en place par le ministère : port de vêtement manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, contestation de contenus d'enseignement, certificats médicaux de complaisance pour ne pas aller à la piscine, etc. En 2019, les polémiques sur les mères accompagnatrices voilées reprennent. La question de la laïcité à l'école et, au-delà, dans la société française continue à susciter de vifs débats.

### « Pédagogues » vs. « anti-pédagogistes » : l'autre guerre scolaire

En 1983-1984, parallèlement au conflit concernant l'enseignement privé, se manifeste un autre antagonisme : celui qui oppose les tenants de la rénovation pédagogique à ceux qui y voient une menace pour la préservation de la culture. Certes, la dénonciation des réformes pédagogiques est très ancienne. Pour s'en tenir aux années qui ont précédé, on peut citer la diatribe publiée en 1971 dans la *Revue des Deux Mondes* par Raymond Picard, professeur de littérature à la Sorbonne et membre démissionnaire de la Commission Emmanuel sur la rénovation de l'enseignement du français. Intitulée « La pédagogue », l'article fustige les sciences de l'éducation (une « escroquerie ») et leurs spécialistes (« le pédagogue, [...], qui ne possède ni la pratique, ni la science, n'en prescrit pas moins aux enseignants leur objet et leur méthode »). Mais c'est en 1983-1984, au moment où se multiplient les projets de réformes pédagogiques sous l'impulsion du ministre Alain Savary, que se noue la querelle, marquée par de nombreux pamphlets, tel *Le Poisson rouge dans le Perrier* de Marie-Claude Bartholy et Jean-Pierre Despin. En 1984 paraissent deux essais accusateurs, sous la plume d'universitaires : *De l'École*, par le linguiste Jean-Claude Milner, et *L'Enseignement en détresse*, par l'helléniste Jacqueline de Romilly. La création des IUFM réactive la polémique. Dans *Le Monde*, Élisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Élisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler publient une tribune intitulée « Souvenez-vous des professeurs », dans laquelle ils dénoncent la marginalisation, sous prétexte de « professionnalisation » de la formation des maîtres, de l'enseignement des disciplines au profit de l'enseignement de la psychologie, de la pédagogie et de la communication. Dix ans plus tard, à l'occasion des réformes décidées par Claude Allègre, une nouvelle salve s'en prend particulièrement à

Philippe Meirieu, professeur de sciences de l'éducation à l'université Lyon 2 et conseiller du ministre.

Ces polémiques opposent deux groupes hétérogènes qui, à partir de la fin des années 1980, ont été désignés sous les étiquettes de « pédagogues » et de « républicains ». Les « pédagogues » se caractérisent par la volonté de transformation des pratiques pédagogiques : là résiderait le moyen de démocratiser réellement l'enseignement, et notamment l'enseignement secondaire, en développant les pédagogies actives et alternatives, ainsi qu'en différenciant les pratiques pour s'adapter à la diversité des élèves. Leurs adversaires ne se considèrent pas comme des « anti-pédagogues », mais ils vitupèrent les « sciences de l'éducation », qu'ils assimilent à une prétendue science de la pédagogie. Privilégiant la compétence disciplinaire, ils dénoncent le « pédagogisme », selon eux la cause du déclin de l'enseignement français. Apprentis sorciers, les « pédagogues » seraient responsables du recul de la démocratisation du système éducatif : les réformes faites sous leur inspiration auraient eu pour conséquence d'accroître les différences de niveau entre établissements, au préjudice des élèves des quartiers défavorisés. Les auteurs de la tribune « Souvenez-vous des professeurs » relèvent que nul ne songe à faire du lycée Lakanal et du lycée Henri IV des « lieux de vie » : ces prestigieux établissements demeureront des lieux d'études. L'ouverture des établissements scolaires sur « la vie » est une duperie, car elle enfermerait les élèves dans leur culture. Il faut non partir des besoins des élèves, mais leur en créer de nouveaux.

Selon les partisans des réformes pédagogiques, leurs adversaires sont marqués avant tout par une vision élitiste et nostalgique de l'enseignement. Ils idéalisent l'école de la Troisième République. Voilà pourquoi ils sont qualifiés de « néo-républicains » – ce qui reprend, dans un sens dépréciatif, l'opposition entre « républicains » et « démocrates » théorisée par Régis Debray en 1989. Selon les « pédagogues », leurs opposants sont en fait des ignorants : ils critiquent les travaux des spécialistes des sciences de l'éducation sans les avoir lus. Ils méconnaissent la réalité des élèves. Leur discours est d'ailleurs uniquement réactif, dénué de propositions constructives : quelles solutions proposent-ils pour les élèves qui ne s'intéressent pas spontanément à l'enseignement qui leur est dispensé ?

Il est curieux de voir chacun des deux camps dénoncer chez l'autre un encouragement à la passivité de l'élève : du fait du cours magistral, d'un côté ; du fait de méthodes démagogiques méconnaissant le sens de l'effort, de l'autre. La polémique est d'autant plus vive qu'elle oppose souvent des intellectuels se reconnaissant dans le même camp politique : la gauche. Cependant, la querelle peut d'autant plus contribuer au glissement de certains « républicains » vers la droite que celle-ci valorise l'effort individuel et reprend à son compte la valeur du « mérite ». Sous la présidence de Nicolas Sarkozy ont ainsi été ouverts, à l'intention d'élèves méritants de banlieue, des

« internats d'excellence », et créées des bourses au mérite destinées à des étudiants ayant droit à une bourse à caractère social et ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat. Leur montant a été divisé par deux par le gouvernement socialiste après 2012.

## L'École autrement ? Éducation spécialisée, éducation surveillée, éducation populaire

À l'âge de l'instruction obligatoire, de 6 à 16 ans à partir de 1959, plusieurs catégories d'enfants et d'adolescents sont formées dans des filières particulières, parfois extérieures à l'Éducation nationale.

Chargée d'accueillir des mineurs « malades », « déficients » ou « caractériels », l'éducation spécialisée est un puzzle complexe. On y trouve des classes de perfectionnement, destinées depuis 1909 aux « arriérés mentaux », des classes de plein air, des classes pour déficients moteurs ou sensoriels et, grâce à la prise en charge des séjours par la Sécurité sociale, de nombreux établissements médico-sociaux, surtout privés. Les diplômes peuvent être préparés au Centre national de pédagogie spéciale (Beaumont-sur-Oise, 1947) et au Centre national d'éducation de plein air (Suresnes, 1954), devenu, en 1971, le centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI), lui-même transformé, en 2005, en Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA). L'absence d'une politique volontariste limite cependant la prise en charge. En 1960, si l'Éducation nationale enregistre 70 000 inscrits dans l'enseignement spécial, elle estime à 400 000 le nombre des « déficients mentaux » et à 4 000 celui des demi-sourds mêlés aux autres écoliers. La grosse majorité des « déficients » intellectuels accueillis dans une filière spécifique sont reçus dans des instituts médico-éducatifs (IME), le plus souvent privés, où la réadaptation obéit à un référentiel médical ou psychopédagogique.

À partir des années 1970-1980, un regain d'intérêt en faveur de l'éducation obligatoire des enfants handicapés remet en cause cet héritage : l'Éducation nationale s'engage dans une politique dite « d'adaptation et d'intégration scolaires » (AIS). Mais il faut attendre les années 1990 pour que ses capacités d'accueil particulières s'accroissent grâce aux classes d'intégration ouvertes dans le premier et le second degrés. En 1999, la grosse majorité des jeunes handicapés scolarisés – les deux tiers – sont néanmoins reçus dans les classes du secteur médico-social.

Pour dépasser la formule de l'intégration, jugée encore trop ségrégative, une politique « d'inclusion » est ensuite lancée à la faveur du plan Handiscol (1999) et de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances [...] des personnes handicapées ». Impulsée par l'Union européenne, cette